



CLDAO-hugolacroix
Vol.13, No 8 - Janvier 2024

<http://journallepoint.ca>
journallepoint@hotmail.com



à Palmarolle

Une exposition internationale de crèches de Noël



Crèche de Pikogan



IMPRIMERIE • CONCEPTION GRAPHIQUE
BANNIÈRES ET KIOSQUES D'EXPOSITION
AFFICHAGE • ENSEIGNES • REPROGRAPHIE
ARTICLES PROMOTIONNELS

www.impressionrectoverso.com • 819 333-2231 • 185, 2^e Rue Est, La Sarre (Qc) J9Z 2G7

AMECQ
ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS
COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC

Tirage certifié
AMECQ

Culture et Communications
Québec

Sommaire

Actualités	2-3 et 7
Affaires municipales	10 à 13
Conte de Noël (André Chrétien)	4-5
Vie communautaire	

Chroniques	
*J.-Pierre Robichaud	2 - 3
*Gilles Fortier	8
*Cercle de fermières	8
*Francine Gauthier	
*Félix Goulet	15
*MFC	14
*Lise Bouillon	6

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : J.-P. Robichaud
Vice-présidente : Christiane Plante
Infographiste
Secrétaire : Clarisse Vachon
Trésorière : Denise Mercier
Administrateur : Lise Bouillon

Imprimé par Impressionplus, La Sarre

Placez votre publicité

dans **LE PONT**
DE PALMAROLLE

C'est une visibilité
incontournable
Tiré à 665 exemplaires

1/8 page - carte professionnelle 18 \$
1/4 page 25 \$

1/8 page couverture 40 \$
1/2 page 40 \$ - Page 70 \$
annonces classées 5 \$

journallepont@hotmail.com

C. Plante 819 782-4233
A. Chrétien 819 787-2996

Tombée: 18 du mois



à Palmarolle

Une exposition internationale de crèches de Noël

Jean-Pierre Robichaud

Cette imposante exposition, se tenant à la cathédrale d'Amos depuis qu'elle fut initiée il y a quelques années, s'est exceptionnellement déplacée à Palmarolle le weekend des 2 et 3 décembre derniers et a accueilli quelque 250 visiteurs. Était aussi présent Mgr Boulanger, évêque du diocèse de Rouyn-Noranda et qui représente en outre le diocèse d'Amos depuis la retraite de Mgr Lemay.

Les crèches de pas moins d'une cinquantaine de pays sur les cinq continents étaient représentées à l'église du village. Les enfants de la pastorale de Palmarolle exposaient quant à eux une quinzaine de crèches de leur confection. Cependant, le clou de l'expo fut sans nul doute la crèche de Pikogan en forme de tipi, d'abord par sa dimension, mais aussi avec un Joseph arborant une coiffure de plumes et un original remplaçant le traditionnel bœuf.

L'an dernier, le Comité de pastorale avait tenté en vain de présenter l'exposition, s'étant pris trop tard. Qu'à cela ne tienne, cette année, la demande fut acheminée au diocèse aussitôt qu'en septembre et fut acceptée.

Chaque crèche de chacun des pays reflète les matériaux et la culture religieuse propres à ses habitants. Par exemple les personnages de l'Afrique ne sont pas sculptés dans l'ébène mais bien dans l'érable. Par ailleurs intrigués, quelques enfants demandaient pourquoi le Joseph du Pérou était en « costume de bain ».

Le tout s'est clôturé par du chocolat chaud et des galettes servis à l'extérieur et une prestation de la chorale. Les organisateurs de cette exposition se sont dits très heureux de la collaboration de la Municipalité, des Chevaliers de Colomb et des Loisirs ainsi que de la participation enthousiaste de la population de Palmarolle et des alentours.

La fracture

2^e partie

Jean-Pierre Robichaud

...Après un certain temps, ces épanchements avaient fini par développer entre eux une certaine familiarité. Quand leurs regards se croisaient, ils pouvaient palper leur âme tandis que des papillons frottaient leurs ailes sur les parois de leur estomac. Le beau-frère avait commencé à se sentir mal à l'aise.

Un après-midi d'été, il avait stoppé son taxi devant la maison. Il passait par hasard, étant allé reconduire un client un peu plus bas. Il était entré sans frapper, comme d'habitude, et avait jeté un regard circulaire. Ne voyant personne, il avait tourné les talons pour rejoindre la famille qu'il avait présumé être aux champs. Sur le pas de la porte, il avait hésité et était revenu à l'intérieur. Il s'était avancé lentement et avait passé la tête par la porte entrebâillée de la chambre. Elle reposait là, étendue et enveloppée dans ses soies nocturnes. Quelle est belle, avait-il songé, le cœur battant contre ses côtes. Elle lui souriait d'invitation. Il n'avait pu résister. Il était entré et avait refermé la porte derrière lui.

À partir de cette journée-là, il avait pris peur et cessé complètement ses visites. Sa belle-sœur n'acceptait pas que l'autre la délaisse comme ça, sans raison. Elle était devenue acariâtre et dépressive. Son mari, qui avait revu son frère à quelques occasions, s'informait vaguement du pourquoi de ses absences, mais n'avait jamais eu de réponses claires. Dès lors il s'était mis à douter de quelque chose et cela avait commencé à le tracasser bougrement. Mais il n'en avait encore point parlé à sa femme.

Ce n'est que quelques mois plus tard, quand il s'était rendu compte que sa femme était enceinte, qu'il avait tout compris. À cette époque, le couple faisait rarement l'amour et la dernière fois remontait à au moins six mois, s'était-il rappelé. Elle lui avait caché son secret tant qu'elle avait pu. Elle avait même essayé, dans son désespoir, de sacrifier le bébé, sans succès. Les soupçons du mari s'étaient concrétisés, prenant forme dans le ventre de sa femme.



À mesure que sa grossesse avait évolué, elle avait sombré dans une profonde dépression et son état avait empiré depuis la délivrance. Elle avait senti que son mari la rejetait ; quand ils étaient seuls, il la toisait avec répugnance. Elle n'avait plus revu son beau-frère. Un jour, elle avait appris qu'il s'était exilé en Ontario. Elle en avait été désespérée. Elle n'avait plus personne pour partager son secret et son chagrin. Quand le petit était né, plusieurs avaient bien constaté qu'il ne ressemblait pas aux autres membres de la famille. Le petit était roux, quand tous les autres avaient les cheveux brun foncé ou noirs.

Lorsque l'aînée fut assez âgée pour prendre soin des enfants, son père avait décidé de mettre à exécution une décision qu'il mûrissait depuis la naissance du petit. Il était fréquent, à l'époque, qu'un mari fasse interner sa femme pour cause de dépression, qu'on associait faussement à la folie. L'autorité patriarcale dominait largement dans l'évaluation du cas et aucun recours n'était possible de la part de la personne concernée. De plus, quand il avait négocié l'hébergement de sa femme à l'hospice, il avait spécifié quelle devait être interdite de toute visite.

Ce matin-là, après avoir embrassé un à un ses enfants, la mère s'attarda sur le petit dernier et le serra très fort. Puis, d'un pas décidé, sans se retourner, elle marcha droit sur la voiture, ramassa ses jupes d'une main, ignora l'aide de son mari et, fièrement, escalada le marchepied. Elle s'assit, replaça les plis de ses jupes et posa les mains sur ses genoux en regardant droit devant elle.

Elle ne pleurait pas. Plutôt elle ne pleurait plus. La source des larmes s'était tarie depuis le matin. Ses yeux étaient cernés de sa veille nocturne. Mais son cœur saignait et son âme chavirait. Elle savait que si elle se retournait, ne serait-ce qu'un instant, ce serait l'éclatement, l'effondrement, pour elle mais surtout pour les enfants. Non!... elle serait forte, quoi qu'on en dise. On la traiterait sûrement de sans-cœur, que lui importait maintenant. C'était la décision de son mari et elle devait obéir. À lui d'en assumer les conséquences. Elle ne regretterait que ses enfants, ses petits qu'elle ne reverrait probablement plus. La terre, la maison, que tout ça soit maudit à jamais.

« Hue! », ordonna son mari au cheval qui s'élança en avant. Le bogey tourna le coin un peu plus loin. La mère disparut à tout jamais de la vue de ses enfants.

Fin

Ce récit quelque peu romancé est une histoire vraie et concerne ma grand-mère maternelle. Elle est décédée à l'hospice en 1954 sans avoir revu un seul de ses enfants. La cause de son internement est toujours demeurée nébuleuse. À l'époque il y eu plusieurs sous-entendus, des oui-dire. Je me suis permis d'émettre cette hypothèse qui a déjà circulé.



« C'est dans l'temps du jour de l'an,
on s'donne la main, on s'embrasse
C'est l'bon temps d'en profiter,
ça arrive rien qu'une fois par année ».
La Bolduc



Le gros bec du jour de l'An

André Chrétien

En 1955, on avait le droit de s'embrasser au jour de l'An et, comme dit la chanson, « fallait en profiter ». Qui, gens de mon âge, dans ces années n'a pas eu à subir les becs mouillés des vieilles matantes, sans oublier les becs encore plus « humides » des vieux monocles, offerts généreusement aux belles-sœurs et aux nièces, souvent malgré la répulsion qu'elles éprouvaient, mais bon, c'était un mauvais moment à passer : coutumes obligent...

En ce soir du Nouvel An 1955, les deux familles, Cyprien et Arthur Laforest, comme chaque année, emmenaient leurs deux familles souper chez Adélaïde, leur sœur, qui habitait à l'extrémité du petit rang 8 de Palmarolle.

Comme le rang 7 et le p'tit 8 n'étaient pas ouverts l'hiver, on devait s'y rendre en Bombardier. Les deux familles se partageaient les frais de transport fourni pas monsieur Armand Therrien, propriétaire d'un de ces merveilleux véhicules. Cyprien, sa femme et leurs huit enfants devaient donc, avec Arthur, son épouse, Laurenda, et leurs six enfants se partager le grand banc en « U » dans le taxi à chenilles. L'aîné à Cyprien, Jean-Luc, adolescent de 15 ans, avait pris place sur le petit siège arrière, celui

à deux places, situé au-dessus du moteur. Quand vint le tour de Laurenda de monter avec sa marmaille, il fallut serrer les rangs.

Jean-Luc avait prévu le coup, sachant que sa belle cousine, Lucie, tenterait de se trouver une place, il avait fait bien attention de garder libre un petit espace en coin, à l'endroit où la grande banquette faisait une équerre avec son banc. Généreusement, il offrit cette demi-place à Lucie qui se fit volontiers « toute petite » pour s'y insérer sans récriminer. Puis, les enfants sur les genoux de leurs parents, les adultes se croisant les bras pour éviter de prendre trop de place, tous réussirent à se caser dans cet habitacle restreint, mais plein de chaleur bienfaisante. Jean-Luc et Lucie, dans leur petit coin, supportaient bien cette agréable proximité.

Dans un harmonieux ronron de son moteur, accompagné d'exhalations de cambouis et d'effluves des parfums des madames, le Bombardier s'ébranla en craquant de son cagibi fait en contreplaqué. Puis, légèrement, selon les gibosités de la route, occasionnées par les congères encore présentes, créées par la tempête qui avait sévi l'avant-veille, il poursuivit allègrement sa route sous la maîtrise habile de son conducteur.

Cyprien ayant déjà débouché son 26 onces de gin, en cachette de Laurenda, en offrait à son frère, Arthur, qui ne refusa pas à s'en enfile quelques généreux gorgeons. En l'espace de vingt minutes, le Bombardier, malgré sa lourde charge et les imperfections de la route, avait déboulé le rang 7 et était rendu à l'entrée du village au grand plaisir des passagers et du conducteur, M. Armand Therrien. Pour ce dernier, le jour de l'An était sa journée la plus remplie. Il conduisait ses clients du matin jusqu'à la soirée, pour les emmener d'abord puis pour les ramener après la veillée. Parfois le retour était plus ardu que l'aller, à cause de l'obscurité, de « l'état d'esprit » et de la fatigue des occupants.

Quittant le rang 7, à l'arrivée au village, il fallait passer derrière les maisons et piquer à travers champs pour ensuite traverser la Dagenais sur la glace. On ne pouvait pas emprunter la route 393, car l'hiver elle était ouverte à la circulation, on risquait de rouler sur le gravier et les cailloux, le « snow » (autre nom qu'on donnait au Bombardier) n'était pas fait pour cela. Mais, même si la noirceur avait envahi le paysage et la cabine du véhicule, les passagers, d'un commun accord, demandèrent au conducteur de faire un arrêt derrière le garage dont il était propriétaire à cette époque.

Cette pause de quelques minutes, disaient-ils, leur permettait de traverser à l'épicerie de M. Lucien Asselin, située en face, pour faire de petits achats : cigarettes, bonbons et friandises pour les enfants. On pourrait peut-être demander à Lucien de s'étirer le bras jusqu'au fond de la tablette secrète sous le comptoir, pour en extraire un petit flacon vert, pour remplacer celui qui était déjà entamé.

Tout le monde descendit, seuls Jean-Luc et Lucie restèrent à bord, c'est à croire qu'ils n'avaient pas besoin de s'acheter des petites gâteries... Les passagers de retour, on repartit pour l'autre « boutte du p'tit 8 » en suivant la piste déjà tracée par les charretiers, celle qui aujourd'hui suit le tracé de la piste cyclable et débouche au rang 8 à moins d'un kilomètre du village.

La dernière étape fut de courte durée, la chaussée étant couverte de belle neige durcie et bien damée. Monsieur Étienne Beaudoin, un généreux célibataire, se faisait un devoir de tasser la neige à l'aide de son cheval attelé à un lourd rouleau. Et le Bombardier, après un dernier craquement, s'arrêta devant la porte de la demeure de la tante Adélaïde.

Heureux de se déraïdir les jambes et de se soulager le postérieur, on ne se fit pas prier pour sauter hors de la carlingue où l'on commençait à manquer d'oxygène après presque une heure de trajet. Comme s'ils participaient à une compétition d'escalade, les en-

fants avaient gravi les marches du perron et étaient entrés en se bousculant à l'intérieur, suivis des adultes. Selon la coutume on les invita à se dégréer de leurs manteaux pour aller les déposer sur le lit de la matante Adélaïde, l'épouse de Rolland, le couple qui recevait frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs et leur marmaille.

Quand tous furent entrés dans la cuisine, commencèrent les poignées de main, les becs et les souhaits habituels : la santé, la prospérité, le bonheur et, pour les plus croyants, le paradis à la fin de tes jours... (dans un avenir lointain autant que possible sans doute).

Deux passagers s'étant quelque peu attardés derrière les autres, Jean-Luc et Lucie entrèrent à leur tour. Comme ils fermaient un peu tardivement la marche, les regards se tournèrent particulièrement vers eux... Le silence se fit, la litanie des vœux stoppa net... L'oncle Rolland, réputé pour sa « discrétion sonore » et sa voix claire, pointa du doigt Jean-Luc et clama : « Eh! mon Ti-Luc as-tu mangé une claque sur la yeule pour avoir la face rouge de même? » Un malaise général envahit la place, tous purent voir les reflets et les traces roses sur le menton, sous le nez et sur les joues de Jean-Luc. Et la petite Lucie ne fut pas en reste. Elle aussi exposait les mêmes teintes sur son mignon petit visage, actuellement rosé, mais, à l'instant, plus foncé et rougi qu'à l'habitude.

La cousine et son cher cousin, dans leur naïveté d'adolescents, avaient oublié que le rouge à lèvres cela pouvait déteindre sur un autre visage s'il s'en approchait trop... et davantage si on lui additionnait de « l'humidité ». Les hommes en profitèrent pour faire les gorges chaudes sur l'événement, Jean-Luc et la pauvre Lucie, ne sachant pas où donner de la tête, s'enfuirent chacun et chacune dans des directions différentes tentant, de leurs mouchoirs, d'effacer ces traces honteuses de leur conduite « scandaleuse et immorale »... tâche difficile, car le rouge à lèvres de 1955 était probablement plus facile à appliquer généreusement qu'à effacer.

Bien sûr, malgré les mœurs sévères de ce temps, on ne s'attarda pas trop lourdement sur cet incident. Quant aux jeunes pêcheurs, la soirée mal amorcée les obligea à garder leurs distances l'un de l'autre pour ne pas donner libre cours à d'autres commentaires sarcastiques des mononcles et aux propos acerbes des matantes « dames de Sainte-Anne ». Pas nécessaire de nous décrire les sermones que la tante Laurenda adressa à sa charmante fille de retour à la maison. Sans doute exigea-t-elle de sa fille d'aller confesser ce péché mortel à M. le curé Halde avant la messe du dimanche suivant, si elle voulait aller communier.

La morale de ce temps et les règles de l'Église catholique disaient que communier en état de péché mortel cela devenait la pire ignominie, c'est-à-dire, un **sacrilège**.



Mes droits comme consommateur



Lise Bouillon

Comme consommateur, vous pouvez rencontrer une multitude de problèmes dans votre vie de tous les jours : retard de livraison d'un matelas, balayeuse défectueuse, réparations ou travaux mal effectués, fausses informations données par un vendeur, absence d'un renseignement obligatoire dans un contrat... Et la liste est longue!

Mais que pouvez-vous faire pour régler vos problèmes et faire respecter vos droits dans ce genre de situation? Voici un guide pour en connaître davantage sur les protections, les recours et les solutions qui s'offrent à vous comme consommateur.

Mes recours comme consommateur

Souvent, les consommateurs hésitent à faire respecter leurs droits, entre autres :

- pour éviter les coûts d'une poursuite devant les tribunaux;
- par manque de temps;
- parce qu'ils se sentent inférieurs au commerçant.

Pourtant, plusieurs recours existent pour vous permettent de faire respecter vos droits comme consommateur ou pour faire réparer le tort que vous avez subi.

Que vous soyez un consommateur protégé par la Loi sur la protection du consommateur, un simple acheteur ou encore un locataire ou un client, ces recours existent pour vous!

Protection particulière de la Loi sur la protection du consommateur

La Loi sur la protection du consommateur prévoit spécifiquement des solutions et des recours particuliers pour les personnes

considérées comme des consommateurs sous cette loi, comme la possibilité de mettre fin au contrat dans certaines circonstances.

Pour savoir si vous êtes un consommateur protégé par cette loi, lisez notre capsule sur la protection du consommateur par la Loi sur la protection du consommateur (LPC).

De plus, sachez que l'Office de la protection du consommateur peut vous aider à connaître vos recours et peut vous guider dans certaines de vos démarches. Vous pouvez aussi y dénoncer une pratique commerciale illégale ou formuler une plainte contre un commerçant.

Ce que vous pouvez demander pour régler votre problème

Les solutions possibles à votre problème peuvent varier selon :

- le type de contrat que vous avez, par exemple un contrat d'achat, de location ou de service;
- le type de bien ou de service visé, par exemple une automobile, une laveuse, un voyage ou un abonnement dans un studio de santé;
- les personnes concernées, par exemple si vous êtes un consommateur protégé par la Loi sur la protection du consommateur, ou si vous avez fait affaire avec un professionnel;
- les obligations qui n'ont pas été respectées, soit dans la formation du contrat, soit dans son application;
- etc.

Voici quelques exemples de solutions possibles, selon votre problème:

- annuler un contrat mal formé comme s'il n'avait jamais existé, ou l'annuler simplement pour le futur;
- remplacer un bien;

- faire réparer un bien;
- réduire vos obligations, par exemple en diminuant le prix que vous avez payé;
- forcer le respect d'une obligation;
- recevoir des dommages-intérêts, c'est-à-dire un montant d'argent pour compenser le tort que vous avez subi;
- recevoir des dommages exemplaires et punitifs, c'est-à-dire un montant d'argent pour décourager la mauvaise conduite du commerçant.

Si vous vous rendez devant les tribunaux, le juge peut parfois appliquer plusieurs solutions à la fois. Il peut par exemple annuler le contrat ou réduire vos obligations tout en vous accordant des dommages punitifs.

De plus, si le juge est d'avis que la solution que vous avez choisie n'est pas appropriée, il peut en accorder une différente. En cours de route, vous pourriez aussi décider de changer de solution.

Dans tous les cas, sachez qu'il est préférable de consulter un professionnel, comme un avocat ou un organisme d'aide aux consommateurs, afin qu'il vous guide dans vos démarches.

Important! Lorsqu'un problème survient, prenez le temps de noter par écrit toutes les démarches que vous faites, les personnes à qui vous parlez et les détails de vos conversations (date, heure, sujets discutés, etc.).

P.S. La suite de cet article paraîtra dans le journal du mois de février prochain.

Jacinthe Châteauvert

reçoit le Prix Hommage François-Gendron



Sur la photo la lauréate au centre, entourée de François Gendron à gauche et de Jaclin Bégin à droite, a reçu l'œuvre intitulée « Il y a du cœur dans cet arbre », de l'artiste Jacques Baril, créée spécialement pour cette distinction.

Par Chloé Pronovost, Le Citoyen

Cette distinction vise à souligner l'apport bénévole d'une personne ayant contribué au développement du territoire d'Abitibi-Ouest.

Créé en 2018 et ayant connu certains retards provoqués par la pandémie, le Prix Hommage François-Gendron a été remis pour la toute première fois cette année. C'est Jacinthe Châteauvert qui a été élue lauréate à la suite de délibérations des membres du jury.

Engagée et dévouée pour sa communauté depuis plus de 30 ans, Mme Châteauvert s'implique pour des causes qui lui tiennent à cœur principalement au niveau de l'environnement. Elle a participé, en 1991, à la création du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue. Elle a également pris part à la mise en place de Recyclo-Nord, organisme qu'elle préside encore à ce jour. En 2004, l'idée d'avoir une ressourcerie fait son chemin et devient réalité après huit ans d'efforts bénévoles et d'innombrables heures, menés majoritairement par la lauréate. Elle cumule aussi plusieurs implications à la Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue et du Regroupement national des Conseils régionaux du Québec. Enfin, elle donne de son temps pour les activités qui se déroulent à l'île Nepawa ainsi que dans sa municipalité : Clerval.

« Œuvrant au niveau de l'environnement en Abitibi-Ouest depuis plusieurs années, le nom de Jacinthe Châteauvert est bien connu sur le territoire. Malgré tout, peu de gens ont pleinement conscience de l'énorme implication bénévole qu'elle effectue par conviction et par amour de son territoire. Son implication au niveau de l'environnement sur notre territoire est remarquable et c'est pour toutes ces raisons et plus encore qu'au nom des élus de la MRC d'Abitibi-Ouest, je suis heureux de nommer Jacinthe Châteauvert récipiendaire du Prix Hommage François-Gendron », mentionne Jaclin Bégin, préfet de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Vaisselle des Fêtes

Gilles Fortier

Pendant la période du temps des Fêtes, voici ce que beaucoup de mères de famille sortaient. Eh oui! le set de vaisselle pour occasions spéciales.

Il servait pour au moins deux repas; le réveillon et le souper du jour de l'An. Il faut dire que dans le passé, la grande majorité des familles vivaient dans la pauvreté, donc il y avait la vaisselle de tous les jours et un set pour les grandes occasions. Il va sans dire que ça n'avait rien à voir avec aujourd'hui.

Ce set de vaisselle apparaissant sur la photo appartenait à ma belle-mère qui, elle, l'avait reçu en cadeau de mariage en 1926.



Pour le côté historique, cette vaisselle a été fabriquée par Johnson Brothers Pottery, London, England, entreprise fondée en 1883.

Joyeux temps des fêtes à toutes et tous !

CERCLE DE FERMIERÈRES



Cercle de fermières Palmarolle no 31
Mélanie Hamelin, présidente



Le rassemblement de fermières pour le souper de Noël fut un succès et nous y avons partagé en plus d'un bon repas chaud du plaisir, des rires, des chants de Noël et de l'amitié.

Merci aux fermières présentes. Cette activité a permis de renforcer les liens.

Nous avons remis un bon nombre de confections pour les jeunes de la protection de la jeunesse le 7 décembre afin de les garder au chaud. Merci de votre don.

Prochain rendez-vous des Fermières :

17 janvier pour un atelier spécial

19 h à la salle communautaire

- Carte brodée
- Initiation à la peinture sur toile (apporte tes pinces et une toile)

Projet en cours :

- Tu as le goût de faire un châle pour les personnes qui ont des traitements en oncologie. Tu peux participer. Ouvert à tous!

Dernier rappel pour les inscriptions de nouvelles membres : Avant le 30 janvier.

Artisane à l'œuvre :

- Apporte les pièces et articles que tu as confectionnés.

Histoire de maison, toute une histoire!!!



Louisa Nicol



Au printemps 2023, je rénovais la Galerie Sang-Neuf-Art afin de réouvrir à l'été. Avec Marcel et Louis qui œuvraient à la réfection du plancher et de la peinture des murs, nous parlions des prix très élevés des maisons.

Marcel me raconta que son père avait acquis, de quelques voisins qui jetaient l'éponge pour aller travailler dans les mines, des terres, incluant maison et grange pour la somme de 950 \$: les terres des Drolet et des Côté. C'est incroyable en y repensant aujourd'hui.

Je leur racontais alors l'aventure de ma première maison. Lorsque j'étais à Québec pour mes études aux Beaux-Arts, j'ai souvent rêvé que je déambulais dans des appartements, à répétition et dans les mêmes appartements, au point où je me demandais si j'y avais vraiment déjà habité. Je n'ai consulté personne pour connaître la signification symbolique. Est-ce que je n'aimais pas être chambreuse ou être en colocation?

Après mes études, j'ai déménagé à Montréal, sur le Boulevard Saint-Joseph, ensuite au carré Saint-Louis, puis rue Notre-Dame ouest et enfin sur la rue de L'Épée à Outremont. C'était un grand appartement de 8 ½, loué et chauffé pour 250 \$ par mois. Je travaillais comme graphiste à Radio-Canada depuis 1967. J'y suis restée pendant 8 ans.

En vacances à Palmarolle en 1973, je déclare à ma mère que « si ça continue je vais

labourer l'asphalte ». Elle m'informe que M. Pierre Lebel, barbier du village, met en vente sa terre du rang 6 et 7 ouest, l'ancienne terre de M. et Mme Alfred Breton.

Je vais sur les lieux voir la terre avec mes jeunes sœurs. Coup de foudre! M. Lebel me confirme le prix : une maison, une grange, deux terres de 100 acres chacune, le tout pour 2 800 \$. Adjudgé, vendu! Un an plus tard, je reçois un appel du ministère des Terres et Forêts qui m'offre une troisième terre qui se trouve entre les deux que je possède déjà : le prix? 1 \$.

En novembre 1973, je pars pour 8 mois en Amérique du Sud pour un voyage de recherche sur les coopératives et le syndicalisme, voyage appuyé par la CSN et l'ACDI. J'ai mon congé sans solde de Radio-Canada. Durant mon voyage, mon père, mon frère Jean-Maurice et M. Jean Boutin réparent la fondation de la maison, rendent le puits fonctionnel et mon frère construit un garage. À mon retour de voyage, j'apprends que le bloc appartement d'Outremont où j'avais loué mon logement avait été vendu à trois couples qui s'y installeraient dans chacun des appartements. Je disposais d'un an pour me trouver un autre logement.

À Noël, je reviens en Abitibi où j'y rencontre ceux qui contribueront à la rénovation de la maison par étapes. Je commençai par remplacer les fenêtres que j'ai dessinées

et que Jacques Francoeur a exécutées en équipe chez Roberge. L'isolation extérieure a été contractée par M. Émile Rancourt et M. Denis Gamache. Le fini en bardeaux de cèdre a été contracté avec mon compagnon Mario en 1979.

Je n'oublie surtout pas la grange qui a reçu sa part d'aide : stabilisation du sol avec 52 camions de gravier, fondation en béton armé sur toute la surface de 33 pieds par 66 grâce à l'équipe de Marcel Nicol, Yvon Leblond et de notre regretté Fernand Labonté. Tous ont contribué à l'isolation des 4 murs extérieurs de l'atelier sud de 33 pieds par 33, ainsi que la pose des fenêtres commandées à La Varlope quelques années plus tôt et des portes réchappées sur des sites de rénovation ou de démolition à Montréal. Au gré des vacances, la maison et la grange reprenaient du poil de la bête. Après ces rénovations, j'ai pu louer la maison à Francine Gauthier, oui notre chroniqueuse dans le journal Le Pont!

Un vendredi, en fin d'après-midi, je vois arriver mon oncle Émilien Bégin et tante Simone Montreuil avec une caisse de bière. Quelle belle façon de terminer une semaine dans les échafaudages. Et quelle surprise de constater que mon oncle Émilien, fervent « Lacordaire » pratiquait maintenant la modération à bien meilleur goût...

Suite le mois prochain... deuxième maison!



Prochaine séance du conseil 15 Janvier 2024

La séance a lieu à 19 h, au 124 rue principale, Palmarolle

Les séances ont lieu à 19 h, à la grande salle du centre communautaire situé au 124, rue principale, à Palmarolle

En tant que citoyens, vous êtes les bienvenus à chaque séance publique du conseil municipal. C'est la façon la plus efficace de vous informer de ce qui se passe dans votre municipalité.

EN CAS D'URGENCE DE TEMPÊTE

En hiver, divers phénomènes météorologiques peuvent présenter des risques pour les personnes et les biens, et causer des interruptions d'activités ou de services essentiels pour les collectivités.

Toujours avoir une trousse d'urgence pour la maison, un plan familial d'urgence, une trousse de secours pour la voiture, du combustible et un avertisseur de monoxyde de carbone.

Il est bien important de suivre les alertes météorologiques en vigueur dans votre région, suivez les réseaux sociaux de votre municipalité et aussi Urgence Québec.

Vous pouvez signaler toute panne de courant à Hydro-Québec, dans le site Internet ou par téléphone au : 1 800 790-2424.

Si vous devez sortir à l'extérieur : habillez-vous en fonction de la température, restez actif, prenez une pause à l'abri du vent, protégez vos animaux de compagnie de l'hypothermie. Si un problème de santé survient, communiquez Info-Santé au **811**.

HEURES D'OUVERTURES DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Le bureau de la Municipalité sera **FERMÉ** pour la période des Fêtes, du **21 décembre 2023 au 3 janvier 2024 inclusivement**.

Vous avez réservé une salle au Centre municipal pour le temps des Fêtes? N'oubliez pas de passer chercher vos clés au bureau municipal au plus tard le mercredi 20 décembre à 16 heures!

JOYEUX NOËL ET BONNE ANNÉE 2024!

IMPORTANT

Afin de mieux vous servir Les Entreprises JLR inc., vous demandent **de bien déneiger vos contenants à déchets et ceux à récupération ainsi que dégager l'accès à vos contenants.**

Il n'y aura aucune interruption des collectes des ordures et des matières recyclables cette année pendant la période des Fêtes!

Surveillez également votre boîte aux lettres, car un calendrier annuel 2024, tout en couleur, de la collecte des matières résiduelles et du recyclage, vous sera distribué en décembre.

MESSAGE IMPORTANT

Dans le but de faciliter la tâche des employés en cas de bris pendant l'hiver, la Municipalité de Palmarolle demande la collaboration des propriétaires d'immeuble afin de localiser et **bien identifier la sortie d'eau se trouvant sur leur terrain**.
Merci de votre collaboration!

MONOXYDE DE CARBONE

En cas de panne de courant, ne vous chauffez jamais avec des appareils fonctionnant au gaz comme une cuisinière, une chaufferette d'appoint ou de camping ou un barbecue. Si vous utilisez une génératrice, celle-ci doit être à l'extérieur et le plus loin possible des portes et des fenêtres.

Si vous avez des symptômes : quittez les lieux et laissez la porte ouverte, composer le **911** ou appelez le Centre antipoison du Québec au 1 800 463-5060 et attendre l'autorisation d'un pompier pour retourner à l'intérieur.

Les symptômes sont : maux de tête, fatigue, nausées, vomissements, étourdissements, trouble de la vision, etc.

LES CENDRES NE VONT PAS DIRECTEMENT DANS LES ORDURES.

Nous désirons vous transmettre encore ces informations importantes concernant la disposition des **cendres de poêle dans le bac à ordures ménagères**. Comme vous le savez, les cendres doivent être éteintes, complètement refroidies et sèches lorsque vous en disposez. (Règlement municipal n° 218)

Nous désirons solliciter votre coopération envers les éboueurs **en plaçant vos cendres complètement refroidies dans des sacs-poubelle fermés, avant de les placer dans le bac à ordures**. Ceci est dans le but premièrement de sécuriser la condition de travail des éboueurs et les camions. En effet, il est extrêmement dangereux pour ces travailleurs de devoir respirer la poussière de cendres lorsque celle-ci est déversée librement dans le camion, et de surcroît, est très irritante pour les yeux. En plus de garder vos bacs plus propres, cette action vous permettra aussi de vous assurer que **les cendres sont bien éteintes et froides**, et votre participation sera vraiment appréciée par les travailleurs et l'entrepreneur, afin de prévenir les accidents de travail et les incendies dans les camions.

Nous vous rappelons aussi que, afin de respecter les normes de sécurité et le Règlement municipal n° 218, les cendres déposées dans les contenants en métal (comme les chaudières ou les seaux) avec ou sans couvercle, placés au côté du bac vert, **ne seront pas ramassées** par les éboueurs puisque ceux-ci empêchent les cendres de refroidir adéquatement et présentent un risque d'incendie à l'intérieur du camion.

De plus, comme stipulé dans le Règlement n° 218 article 8.3, « Durant la période hivernale, les bacs à ordures ou à récupération sont placés en bordure de la rue, de façon à ne pas constituer des obstacles aux travaux de déneigement. ». Et à l'article 13.1 dudit règlement, il est spécifié que « Toute contravention au présent règlement rend le délinquant passible d'une amende ne dépassant pas 300 \$, sans préjudice des autres recours qui peuvent être exercés contre lui. »

Merci de votre coopération qui facilitera grandement le travail des déneigeurs!

Plateforme de sécurité civile ECHO citoyens



Simple d'utilisation et sécuritaire, cette application mobile permet de diffuser toutes informations urgentes aux citoyens à un seul et même endroit.

Le principe est simple : le citoyen télécharge l'application « Echo » sur Play Store



pour appareil Android ou App Store pour appareil Apple et s'abonne à l'onglet Palmarolle sur son téléphone intelligent ou sa tablette électronique, crée son profil d'utilisateur et s'abonne aux notifications de Palmarolle.

Il pourra par la suite recevoir les notifications d'urgence de la Municipalité telles que les avis d'ébullition de l'eau, les incendies majeurs sur le territoire, les coupures d'eau ou d'électricité, etc.

Pour les personnes n'ayant pas de téléphone intelligent ou de tablette, mais qui désirent tout de même recevoir les alertes sur leur ligne de téléphone fixe, vous pouvez toujours appeler au bureau municipal au 819 787-2303 où un employé s'occupera de vous y inscrire.

Les membres du conseil et les employés municipaux tiennent à vous souhaiter à tous et à toutes, les meilleurs vœux de joie et de bonheur en ce temps des fêtes.

Que cette période en famille soit pour chacun et chacune de vous une période de joie, de repos et de belles surprises.

Santé, prospérité, réussite pour vous et les vôtres.

Nos meilleurs vœux pour l'année 2024 !!!



En période hivernale, des priorités pour la sécurité de tous !



La Municipalité de Palmarolle tient à rappeler à **ses citoyens et aux entrepreneurs** que les opérations de déneigement sont complexes et nécessitent d'abord et avant tout la collaboration de tous pour être menées de manière efficace et sécuritaire.

La durée du déneigement varie selon l'importance, la fréquence, la durée des précipitations, le bris de certains équipements ainsi que l'ensemble des conditions climatiques (pluie, vent, grêle, poudrière, etc.) Le moment de la journée où se déroulent les opérations a une incidence sur la durée du travail à effectuer. En plein jour, la circulation et les automobiles garées en bordure des rues nuisent aux opérations et ralentissent leur progression.

Pour faciliter les opérations de déneigement sur le territoire de la Municipalité de Palmarolle, les citoyens sont invités à observer les consignes suivantes :

Le déneigement de votre entrée de cour est votre responsabilité

Le déneigement de votre entrée, qu'il soit exécuté par vous-même ou par un entrepreneur privé, doit respecter le règlement municipal.

Le fait de déposer de la neige, de la glace ou toute obstruction sur une voie publique constitue une nuisance et contrevient à la réglementation municipale. La neige enlevée de l'entrée doit être déposée sur votre terrain. Elle ne doit pas être mise devant les propriétés voisines ou de l'autre côté de la rue. Il est de votre responsabilité d'en aviser l'entrepreneur qui déneige votre entrée.

Pour les citoyens comme pour les entrepreneurs en déneigement, tel que stipulé à l'article 3 du Règlement 188 de la Municipalité,

« Il est strictement défendu à tout commerçant, propriétaire, locataire ou occupant de prendre la neige se trouvant sur son terrain, ou tout autre endroit et de la laisser le long ou en travers des trottoirs, rues, avenues, rangs ou ruelles de la Municipalité. ». Toute personne qui enfreint ce règlement est passible d'une amende.

En plus des dangers évidents pour les véhicules qui circulent, le fait de pousser, souffler ou de laisser de la neige sur une route pourrait aussi occasionner un danger, autant pour vous que pour les opérateurs de chasse-neige.

De plus, le propriétaire d'un terrain situé à une intersection de voies publiques ne doit pas laisser s'accumuler de neige pouvant réduire la visibilité des automobilistes.



Restriction de stationnement de nuit du 1^{er} novembre au 1^{er} mai

Du 1^{er} novembre au 1^{er} mai inclusivement, il est interdit de stationner un véhicule sur la voie publique la nuit entre 23 h et 7 h (selon le Règlement n° 176 de la Municipalité de Palmarolle), dans tous les secteurs résidentiels définis par le règlement.

Dans les autres secteurs, tous les conducteurs et propriétaires de véhicules devront se conformer aux informations contenues sur les enseignes installées.

Nous avons besoin de votre collaboration pour faciliter le travail des déneigeurs. En effet, lorsqu'en milieu urbain, sur les rues et avenues, des véhicules sont stationnés des deux côtés d'une rue ou avenue, il est impossible au chasse-neige de passer. C'est trop étroit et les véhicules empêchent le déblaiement complet de la rue. En conséquence, la rue ne peut être déneigée convenablement.

Votre collaboration est requise afin d'adapter vos habitudes de stationnement. Lorsqu'un véhicule est déjà stationné sur un côté de rue, bien vouloir vous stationner du même côté que le premier arrivé. Le deuxième côté de rue sera alors fait le lendemain, lorsque les véhicules seront stationnés du côté déblayé la veille.

Il est souvent rapporté par les déneigeurs que des véhicules stationnés dans leur entrée débordent dans l'emprise de la rue. Il est très important que votre véhicule soit entièrement stationné dans votre cour.

Véhicules de déneigement

Restez à une distance sécuritaire derrière les véhicules de déneigement lorsque les feux clignotent.

Afin d'accomplir un travail adéquat, les chasse-neige et les camions épandeurs de sable doivent circuler plus lentement que les véhicules ordinaires. Le chasse-neige projette de la neige, ce qui réduit considérablement la visibilité à proximité de celui-ci. Il peut donc être dangereux de doubler un chasse-neige.

Aucun bac n'a sa place dans la rue

Ensemble, laissons nos rues dégagées afin d'en faciliter l'entretien. Les jours de collecte, assurez-vous de positionner vos bacs sur votre propriété de façon à ne créer aucune obstruction dans la rue. Autrement, la bordure de rue ne peut être déneigée efficacement, et vos bacs risquent d'être endommagés.

*L'hiver ça se prépare, agissons ensemble!
L'équipe du Service des travaux publics vous souhaite
une très belle saison hivernale et nous remercions la
population pour sa collaboration!*

Cultiver son jardin intérieur

Dolores Guertin-Audet

Comme en cultivant un jardin, on cultive notre jardin intérieur. Nous faisons partie intégrante de la nature, nous avons les mêmes lois de base. Donc faisons notre ménage du printemps. Il suffit d'aérer notre terre, la nourrir, lui donner de bons nutriments, enlever les mauvaises herbes. Comprendre que celles-ci ont pour but de couvrir la terre nue, la laisser vivante. Donc choisir les graines que je veux semer dans mon jardin, se laisser inspirer en toute confiance.

L'entretien est important : l'emplacement, l'environnement, l'exposition aux heures d'ensoleillement, de lumière, de chaleur et d'amour sont d'une importance cruciale. Son besoin en eau est grand. La quantité et la constance sont importantes pour permettre à la graine de bien s'enraciner et de pousser. Eh oui, elle sort de sa zone de confort. Le mouvement, le changement, elle danse au gré du vent et des intempéries, les orages, le froid et la chaleur, elle doit s'adapter. Par la suite viennent les insectes nuisibles, les maladies sur leur feuillage, les champignons et les virus. Je dois bien en prendre soin si je veux récolter.

Pour chacun de nous, dans mon intérieur, que cela signifie, j'ai plein d'expériences négatives et positives, c'est la loi de la nature, contraction et expansion. Cela me permet de savoir ce que je veux vraiment (mon intention). Observez-les avec beaucoup de bienveillance, d'amour et de compassion. Ces expériences bien vécues, en restant connectée et en ressentant mes émotions, m'apprennent à me découvrir, me connaître davantage et développer ma capacité de résilience.

De temps en temps, pensons d'enlever les mauvaises herbes, elles sont là pour un rappel de ce que je ne veux pas. Observer les cycles, en restant dans le moment présent. De cause à effet, ce que je sème, je le récolte, donc respecter la vie. Tout est énergie! Élève tes fréquences et tu attireras l'abondance, c'est aussi la cause à effet.

Enracinez-vous, respirez doucement, vous avez besoin d'air, méditez. Recueillez-vous, marchez dans la nature, priez pour une protection divine pour laisser venir que l'amour et la lumière dans votre jardin, allez puiser à la source. Regardez avec les yeux du cœur. Ayez beaucoup de gratitude, voyez les petites merveilles pousser en vous et autour de vous. Ainsi la paix s'installera à l'intérieur de vous.

Fleurissez avec éclat, rayonnez par votre exemple selon le cycle, la fleur fait des graines qui se sèment autour d'elle. Pensez-y, la seule loi que vous avez de plus est l'insertion soit le pouvoir de choisir.

Le MFC vous souhaite joyeux Noël et bonne année.
Que l'amour grandisse en vos cœurs.



Au MFC, on célèbre le temps des fêtes!

Bienvenue à toutes les femmes désirant assister à cet événement, joyeux et amical.

Vous êtes toutes invitées.

Date : **Mardi le 9 janvier 2024**

Heure : **13 h**

Lieu : **Centre Récréatif, Sainte-Germaine-Boulé**

Thème « C'est Noël chaque jour »

« Car Noël c'est l'amour »

1^{ère} partie : **Partage et Réflexions**

Mise en scène dont le titre est :

« Laissons raconter aux bergers leur premier Noël »

2^e partie : **La partie récréative**

Pour agrémenter et s'amuser ensemble :

- Nous faisons appel à des volontaires pour animer certaines activités telles que :

Chants-musique-poème-divers jeux de votre gré.

Nous comptons sur vous toutes.

- Un échange de cadeaux (volontaire)

Il s'agit d'apporter un objet emballé qui n'est plus utile pour vous mais fera la joie d'une autre.

- Des surprises vous attendent.

- À bientôt, joyeuses fêtes avec vos familles et amis.

Pour information : *Cécile* : 819 333-8685, *Nicole* : 819 787-6168

Au lac Abitibi

Le choix d'une canne à dandiner



22 po, lightning

Félix Goulet

La pêche blanche est souvent synonyme de brimbales. Une grande proportion des pêcheurs hivernaux utilisent principalement des brimbales. Ces lignes mortes peuvent être très efficaces, mais l'utilisation de petites cannes à dandiner peut rendre la pêche blanche encore plus dynamique. Laissez-moi vous décrire une canne qui serait bien adaptée à la pêche au doré sous la glace du majestueux lac Abitibi.

Tout comme pour la sélection d'une canne à pêche estivale, le choix d'une petite canne à dandiner ne se fait pas sans se poser quelques questions. Je crois que les deux facteurs les plus importants à considérer sont l'espèce visée et la profondeur à laquelle vous pêcherez. Dans le cas du lac Abitibi, on s'entend pour dire que la profondeur ne sera pas très grande. Ensuite les espèces visées sont principalement le doré et le brochet.

Donc, une fois ces deux points précisés, voici ce que je vous conseille. En eau peu profonde vous n'avez pas besoin d'une canne très longue; je vous dirais qu'une longueur de 28 à 32 pouces sera suffisante. Comme le ferrage se fera toujours en eau peu profonde, vous aurez suffisamment de force de frappe avec une telle longueur. Ce qu'il faut comprendre, c'est que plus vous pêchez en eau profonde, plus vous avez besoin de longueur pour effectuer un bon ferrage.

Ici je m'appuie sur l'effet de levier. Donc, comme le poisson se situe à peine quelques pieds sous vos propres pieds, une canne courte sera en mesure de faire un bon travail.

La deuxième spécification importante à déterminer pour le choix d'une bonne canne à dandiner est sa puissance. Les espèces habituellement ciblées dans le lac Abitibi sont le doré et le brochet. Pour vous permettre de bien ferrer ces poissons ayant une mâchoire assez coriace, je vous recommande une puissance d'au minimum médium ou encore médium lourde. En fait la puissance se dessine comme la force que l'on doit déployer afin de faire courber la canne à pêche. Cela vous permettra d'assurer un bon ferrage et vous permettra aussi de bien contrôler les courses et les coups de tête du poisson au bout de votre ligne.

Finalement, placez un petit moulinet de taille 500 ou maximum 1000 dans le but de garder un bon équilibre de l'ensemble. Vous n'avez pas besoin d'avoir beaucoup de réserve; 50 verges c'est amplement suffisant. Allez-y avec de la corde tressée de 8 ou 10 livres de résistance sans oublier un bas de ligne de fluorocarbonate de même gabarit et vous aurez un ensemble bien adapté à la pêche du doré sur le lac Abitibi ou tout autre lac peu profond. Bonne pêche hivernale!



**ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC**

SUZANNE BLAIS
DÉPUTÉE D'ABITIBI-OUEST
✉ suzanne.blais.abou@assnat.qc.ca

Bureau Amos :
☎ 819 444-5007
📍 259, 1^{re} Avenue Ouest
Amos (Québec) J9T 1V1

Bureau La Sarre :
☎ 819 339-7707
📍 29, 8^e Avenue Est
La Sarre (Québec) J9Z 1N5



**Mon équipe
et moi
sommes là
pour vous !**

www.lemire.info
819-762-3733
Sans frais : 1-800-567-6433

📱 @seblemireAT



Bruno Sévigny et Stéphanie Galarneau
Pharmaciens-Propriétaires

84, 5e Avenue Est
La Sarre (Qc) J9Z 1K9
Tél. : (819) 333-5458
Fax : (819) 333-3351

Affiliée à




Desjardins